Commission des transports Québec

NUMÉRO DE LA DÉCISION	:	2021 QCCTQ 1867
DATE DE LA DÉCISION	:	20210825
NUMÉRO DE LA DEMANDE	:	800789
OBJET DE LA DEMANDE	:	Modification d'une condition ou d'une interdiction
MEMBRE DE LA COMMISSION	:	Rémy Pichette

Jason Granberg

Demandeur

DÉCISION

APERÇU

[1] Le 8 février 2021, la Commission des transports du Québec (la Commission) ordonne à monsieur Jason Granberg (M. Granberg) de suivre une formation théorique et pratique portant sur la conduite préventive d'une durée minimale de six heures, dont quatre heures sur route, et de transmettre l'attestation de suivi de celle-ci à la Direction des services à la clientèle et de l'inspection de la Commission, au plus tard le 1er juillet 2021**.**

[2] M. Granberg demande, le 29 juin 2021, un délai supplémentaire jusqu'au 15 octobre 2021 pour faire parvenir l'attestation de suivi de la formation. Il invoque à titre de justification pour son retard la difficulté de trouver une formation en temps de pandémie.

ANALYSE

[3] L'objet de la *Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds* (la *LPECVL*)[1] est d'accroître la sécurité des usagers des chemins ouverts à la circulation et de préserver l'intégrité de ces chemins[2]. De plus, selon la *LPECVL*, la Commission peut remplacer une condition qu'elle a fixée.[3]

---

[1] RLRQ, c. P-30.3.
[2] *Id*,, art.1.
[3] *Id.*, art. 34 al. 1.

[4] La Commission estime raisonnable d'accorder la prolongation de délai demandée dans un contexte de pandémie.

PAR CES MOTIFS, la Commission des transports du Québec :

ACCUEILLE la demande;

REMPLACE la date du 1er juillet 2021, imposée à monsieur Jason Granberg, par la décision 2021 QCCTQ 0302, pour faire parvenir au Service de l'inspection et des permis de la Commission des transports du Québec une attestation de suivi d'une formation théorique et pratique portant sur la conduite préventive d'une durée minimale de six heures, dont quatre heures sur route, par la date du 15 octobre 2021.

Rémy Pichette, MBA
Juge administratif

COORDONÉES DU SERVICE DE L'INSPECTION ET DES PERMIS

Service de l'inspection et des permis
Commission des transports du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 7e étage
Québec (Québec) G1R 5V5

Courriel : courriel.si@ctq.gouv.qc.ca
Télécopieurs : 418 528-2136
514 873-5940